

*Article 31 du Règlement*

[Traduction]

**LA DIRECTION DU PARTI  
PROGRESSISTE-CONSERVATEUR****LES ÉLECTIONS EN ALBERTA**

**M. David Kilgour (Edmonton-Sud-Est):** Madame la Présidente, je voudrais féliciter Laurence Decore qui a mené une campagne électorale propre et digne en Alberta.

Les habitants d'Edmonton ont accordé aux libéraux tous les 18 sièges de la région de la capitale. Les conservateurs ont peut-être remporté l'élection, mais ils n'ont certes pas conquis le cœur de ma province. J'espère que mes compatriotes albertains n'auront pas trop à se repentir sous un autre règne des conservateurs. À l'automne, au moins, ils auront l'occasion de se donner un nouveau gouvernement libéral.

Les libéraux provinciaux ont remporté 32 sièges en tout, soit 23 de plus qu'avant les élections, et leur plus grand nombre de sièges depuis 1917. Les conservateurs ont gagné plus de sièges, mais la victoire des libéraux est beaucoup plus éclatante. À mon avis, cette victoire est un signe précurseur de ce qui vient.

\* \* \*

**LE RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA**

**M. Jim Fulton (Skeena):** Madame la Présidente, depuis plusieurs années, ma collègue néo-démocrate de New Westminster—Burnaby et moi écrivons à la ministre responsable de la situation de la femme et au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social au sujet d'une bien triste affaire.

En effet, Helen Davis a été mariée pendant 33 ans et elle a eu huit enfants de son mari. Elle a divorcé quand ce dernier est devenu alcoolique et s'est mis à commettre des actes de violence physique et mentale. Puis, elle est revenue vivre avec lui pour en prendre soin lorsqu'il a été atteint d'un cancer. Le gouvernement a refusé de verser à cette femme les prestations au survivant du RPC, parce qu'elle n'a pas vécu avec son ex-mari pendant toute une année complète avant son décès.

• (1415)

Les prestations au survivant devraient être versées en proportion du nombre d'années que le couple a vécu ensemble. Que cette femme soit obligée de vivre dans la pauvreté après avoir passé tant d'années au service de sa famille et du Canada est scandaleux et c'est une insulte pour les femmes, en particulier pour les femmes au foyer et les femmes âgées.

Je demande instamment au gouvernement de modifier cette politique injuste sans tarder.

**M. Ross Belsher (Fraser Valley-Est):** Madame la Présidente, je félicite tous les candidats qui ont pris part au congrès de direction du Parti progressiste-conservateur le week-end dernier.

Avant et pendant le congrès, ils ont tous exposé leur position sur les diverses questions qui préoccupent le parti ou concernent l'intérêt public. Comme l'économie est un problème pressant, je suis heureux que beaucoup de temps ait été consacré aux propositions visant à stimuler l'économie tout en maintenant le cap sur nos objectifs, réduire le déficit et multiplier les possibilités qui s'offrent aux entreprises.

Je tiens à remercier les cinq candidats de leur participation à la course à la direction. Chacun d'eux a travaillé d'arrache-pied pour présenter ses idées aux membres de notre parti, et ces idées ont nourri un débat dont notre parti sort plus fort que jamais.

Je me suis entretenu avec beaucoup de mes collègues et avec beaucoup de membres qui ont appuyé les divers candidats. Tous reconnaissent l'importance de la solidarité et de l'unité du parti. J'ai hâte de travailler avec mes collègues et d'épauler notre nouveau chef. Nous lui adressons nos meilleurs vœux et l'assurons de notre appui.

\* \* \*

**LES PERSONNES HANDICAPÉES**

**Mme Beth Phinney (Hamilton Mountain):** Madame la Présidente, le bilan des quatre dernières années de règne conservateur est désastreux, tout particulièrement en ce qui concerne les personnes handicapées. En fin de compte, le budget de 158 millions de dollars affecté à la Stratégie nationale d'intégration des personnes handicapées se traduit par un peu plus d'un dollar par personne handicapée par année. Il n'y a pas de quoi se vanter.

Tout en disant se soucier du bien-être des personnes handicapées, le gouvernement, sous la direction de la ministre de la justice d'alors, a décidé d'abolir le Programme de contestation judiciaire qui jouait un rôle capital dans la protection des droits des personnes handicapées au Canada. De plus, le plafond que le gouvernement a imposé à l'égard des prestations au titre du Régime d'assistance publique du Canada a limité la capacité des provinces de continuer d'offrir certains programmes aux personnes handicapées et d'en créer d'autres à leur intention.